

Journal d'informations municipales de CHÂTILLON-EN-DIOIS Châtillon-en-Diois, Mensac, Menée, Archiane, Bénevisse, Les Nonières

Conseil municipal du 13 avril 2023 Vote des comptes et du budget prévisionnel.

D'abord, quelques rappels sur la gestion des finances de la commune :

Le maire est un ordonnateur, un agent d'autorité placé à la tête de la commune qui a, outre ses fonctions d'administrateur, la compétence du pouvoir de décision financière. Cependant, selon le principe d'indépendance entre les ordonnateurs et les comptables, il n'a pas la compétence de manier directement les deniers publics.

À la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes : budget "Eau et assainissement" et "Camping Piscine".

Le compte administratif est soumis par l'ordonnateur (qui ne prend pas part au vote), pour approbation, au conseil municipal qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le compte de gestion est établi par le Trésorier (Centre des finances publiques de Crest)

Le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes).

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité),

le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion). Ce premier examen est suivi d'un second contrôle effectué par le juge des comptes.

Ci-dessous vous trouverez quelques éléments de ces comptes. Pour une lecture complète consultez le procès verbal du conseil qui sera disponible sur le site de la Mairie dès qu'il sera approuvé.

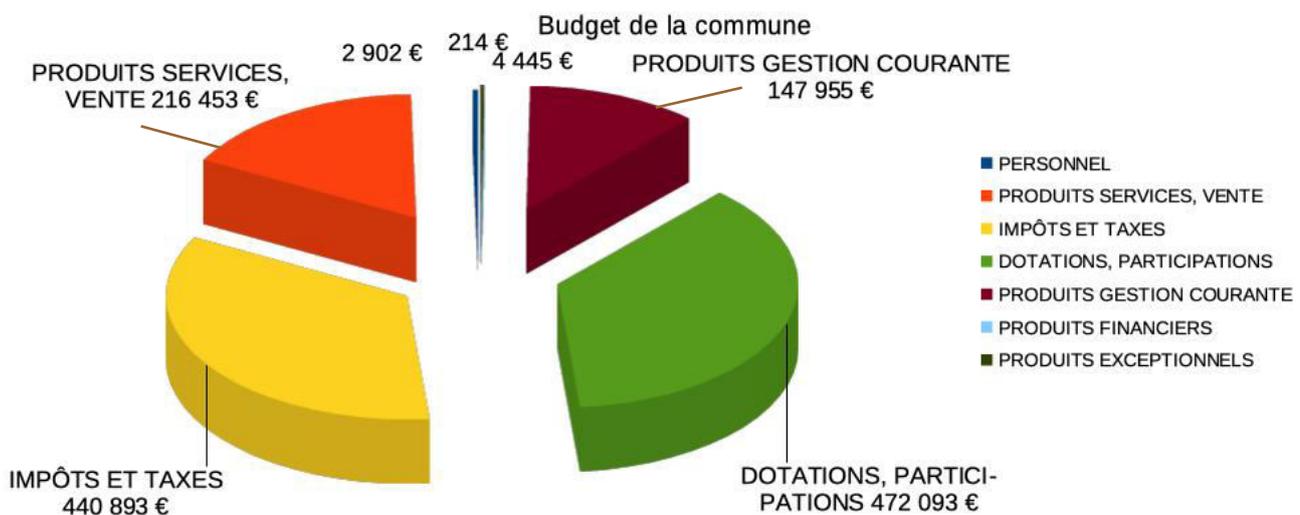
Compte administratif 2022 - Budget commune

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	631 994.39			849 120.29	631 994.39	849 120.29
Opérations exercice	1 328 523.26	1 598 693.37	1 051 914.80	1 284 954.27	2 380 438.06	2 883 647.64
Total	1 960 517.65	1 598 693.37	1 051 914.80	2 134 074.56	3 012 432.45	3 732 767.93
Résultat de clôture	361 824.28			1 082 159.76		720 335.48
Restes à réaliser	141 790.00	276 672.00			141 790.00	276 672.00
Total cumulé	503 614.28	276 672.00		1 082 159.76	141 790.00	997 007.48
Résultat définitif	226 942.28			1 082 159.76		855 217.48

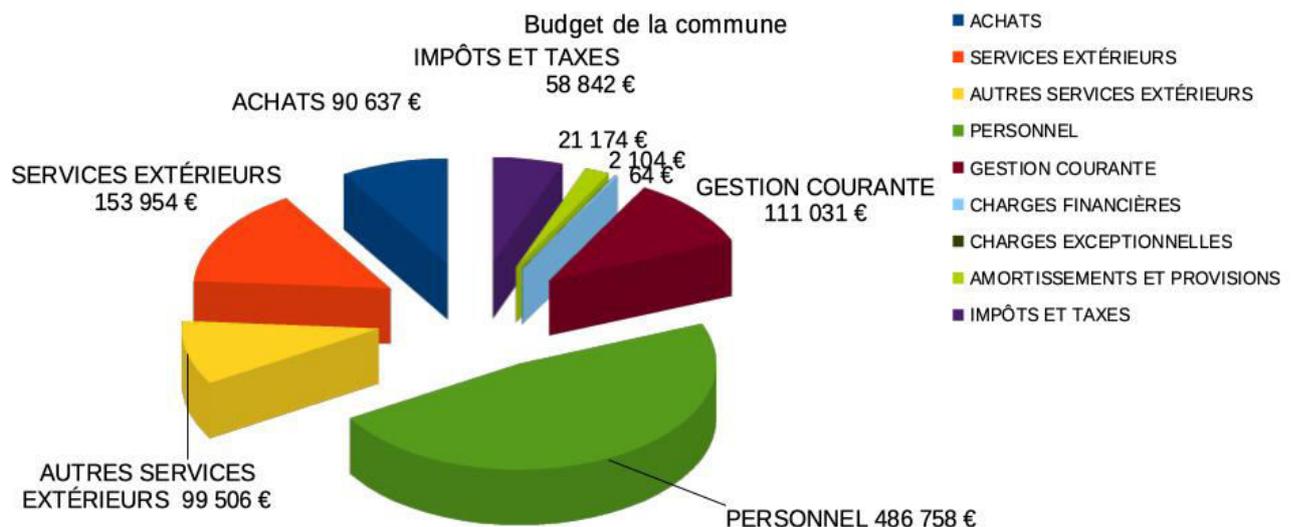
Détails des recettes et des dépenses, commune

Seules les valeurs les plus importantes sont portées sur les diagrammes

Recette Fonctionnement 2022



Dépense de Fonctionnement 2022



Compte administratif - Budget Eau et Assainissement

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		91 545.99		250 296.47		341 842.46
Opérations exercice	319 749.38	361 404.72	218 438.45	259 420.81	538 187.83	620 825.53
Total	319 749.38	452 950.71	218 438.45	509 717.28	538 187.83	962 667.99
Résultat de clôture		133 201.33		291 278.83		424 480.16
Restes à réaliser						
Total cumulé		133 201.33		291 278.83		424 480.16
Résultat définitif		133 201.33		291 278.83		424 480.16

Compte administratif - Budget Camping-Piscine

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		11 214.55		270 254.94		281 469.49
Opérations exercice	228 253.23	294 066.84	374 256.45	376 172.63	602 509.68	670 239.47
Total	228 253.23	305 281.39	374 256.45	646 427.57	602 509.68	951 708.96
Résultat de clôture		77 028.16		272 171.12		349 199.28
Restes à réaliser						
Total cumulé		77 028.16		272 171.12		349 199.28
Résultat définitif		77 028.16		272 171.12		349 199.28

Avant de voter le budget, le conseil a décidé de maintenir les taux d'imposition en 2023 par rapport à ceux de 2022 :

taxe d'habitation (TH) : 16,66 %

taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 25,01 %

taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 38,40 %

Le budget primitif 2023 :

Budget de la commune :

Dépenses de fonctionnement : 2 541 280,58 €

Recettes de fonctionnement : 2 541 280,58 €

Dépenses d'investissement : 2 665 951,96 €

Recettes d'investissement : 2 665 951,96 €

Soit un budget total *pour la commune* équilibré en dépenses et en recettes de : 4 820 232.54 Euros

Budget Eau et Assainissement :

Dépenses de fonctionnement : 544 199,83 €

Recettes de fonctionnement : 544 199,83 €

Dépenses d'investissement : 742 526,33 €

Recettes d'investissement : 742 526,33 €

Budget Camping Piscine :

Dépenses de fonctionnement : 603 960,12 €

Recettes de fonctionnement : 603 960,12 €

Dépenses d'investissement : 306 828,16 €

Recettes d'investissement : 306 828,16 €

Rappel : L'Echo ne donne ici que les grandes lignes. Vous pourrez trouver dès adoption du procès verbal du conseil tous les détails sur le site web de la municipalité :

<https://www.mairie-chatillonendiois.fr/> pages des informations municipales

Les gestes qui sauvent : une châillonaise à l'honneur *



Salomé Lhuillier peut témoigner de l'utilité d'être formée aux gestes de premier secours. Les faits remontent à l'été dernier. Salomé est pompier volontaire à Valence où elle travaille et à Châtillon dont elle est originaire. Par ailleurs elle est membre du "Bon Samaritain" ** et participe à donner des formations en prévention secours civique (PSC1).

Alertée par son téléphone début août 2022, elle quitte son travail, récupère un défibrillateur (l'application indique leur localisation), et arrive sur les lieux : une banque où une employée a fait un

malaise cardiaque. Jusqu'à l'arrivée du SAMU elle prend le relai du directeur de l'établissement qui prodiguait les premiers secours.

Deux mois après, elle a reçu un coup de téléphone de la personne secourue et qui avait pu être sauvée : un plaisir d'avoir ce signe de reconnaissance.

** Merci au Dauphiné Libéré du 9 avril 2023 d'avoir signalé dans ses colonnes ce témoignage (article de Clarisse Abattu).*

*** Le Bon Samaritain est un service qui permet aux professionnels de l'urgence (Pompiers, SAMU) de localiser et d'alerter, grâce à une application téléphonique, des volontaires (les bons samaritains) formés ou non aux gestes de premiers secours en cas d'arrêt cardiaque à proximité afin de porter secours à la victime ou d'aller chercher un défibrillateur.*

Communiqué de la Direction générale des Finances publiques Nouvelle obligation déclarative pour les propriétaires

Comme vous le savez, la taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée dès 2023. Les taxes d'habitation sur les résidences secondaires et sur les locaux vacants sont en revanche maintenues. Pour permettre à l'administration fiscale de bien identifier les logements concernés par ces taxes qui subsistent, une nouvelle obligation déclarative, inscrite à l'article 1418 du code général des impôts, a été mise en place.

En tant que propriétaire, vous êtes concerné par cette nouvelle obligation déclarative. Ainsi, vous devez pour chacun de vos locaux (y compris les parkings, caves, etc.), nous indiquer à quel titre

vous les occupez et, quand vous ne les occupez pas vous-mêmes, l'identité des occupants et la période de leur occupation (situation au 1er janvier 2023).

Afin de faciliter votre déclaration, les données d'occupation connues des services fiscaux sont préremplies. Il est important, même en cas de pré-remplissage, de vous assurer que les informations qui vous concernent sont justes. Dans le cas contraire, vous devez les corriger. Après cette première déclaration, seul un changement de situation nécessitera une nouvelle déclaration de votre part.

Vous avez jusqu'au 30 juin 2023 pour déclarer la situation d'occupation de vos biens, dans l'onglet « Biens immobiliers » de votre espace sécurisé sur le site des impôts.

Fleurs et Fontaines – Assemblée générale du 13 avril 2023

Rapport moral présenté par Marie-Jo Baude, présidente :

L'organisation de l'association a évolué vers davantage d'autonomie : mise à disposition d'un local dédié en mairie, achat d'un ordinateur et d'une imprimante.

Par ailleurs, Monsieur le maire a mis en place une organisation pour pallier les absences de Xavier, le

jardinier communal. L'entretien du circuit botanique sera ainsi réalisé en continu.

Dans le circuit botanique des plantations complémentaires ont été installées Rue Basse, Place Dévoluy, Viol du Temple, au Ruisseau et au Talus des Fourchoux. Les travaux de restauration de la Mairie étant terminés, nous avons planté au jardin du Temple des hortensias, des fougères, des bergénias et des millepertuis. Enfin nous avons remplacé les arbustes morts dans les jardinières de

la rue de la Gare et devant la bibliothèque. Nous le ferons aussi au quartier du Bez.

Concernant le **fleurissement**, nous avons repiqué 420 plantes pour l'été (essentiellement des bégonias) et 500 pensées pour l'hiver. Certains endroits de fleurissement seront supprimés, d'autres seront remplacés par des vivaces, pour diminuer les travaux préparatoires, l'entretien et l'arrosage.

La Fête aux Plantes rares a été réussie : 34 exposants (meilleur résultat depuis 2008), 1500 visiteurs (entrée gratuite) et un beau succès pour la loterie et le stand librairie.

Rapport financier présenté par Bernadette Audra, trésorière :

Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

Renouvellement du conseil d'administration :

Aucun membre du conseil actuel ne souhaite démissionner. Roland Martin est candidat au poste de membre du conseil d'administration; il est élu à l'unanimité.

L'équipe de marcheurs-tailleurs a entretenu 80 km de sentiers; pour ce travail nous avons signé une convention avec le Département.

Pour terminer je précise que nous continuons notre engagement auprès de "**Villages Botaniques de la Drôme**" en réalisant les étiquettes de plantes pour les 9 villages (9 villages, et non plus 10 puisque l'association de Montélier s'est dissoute et que le village a perdu son label « Village Botanique »). Nous avons participé à l'actualisation de la Charte de qualité des Villages Botaniques.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

Recettes		Dépenses	
Cotisations Adhérents	1965,00		
Dons	669,50		
Fêtes aux plantes rares	3523,50		1867,07
Entretien des sentiers	510,00		
Frais fonctionnement généraux			773,81
Fleurissement village	20,00		2016,34
Circuit Botanique			966,90
TOTAL RECETTES	6688,00	TOTAL DEPENSES	5624,12
RESULTAT 2022	1063,88		

Après quelques échanges avec les participants, la séance est levée. Place au verre de l'amitié

Vente de livres de la bibliothèque 15 et 16 avril 2023

La bibliothèque municipale de Châtillon-en-Diois, gérée par l'association Châtillon Livres et Rencontres, a proposé une vente de livres d'occasion de printemps les 15 et 16 avril. La météo maussade du samedi incitant plutôt à passer un moment à l'abri, les acheteurs ont été nombreux, mais le dimanche a été plus favorable aux promenades !

129 curieux, petits et grands, habitants ou de passage, sont venus profiter des petits prix pour faire provision de lecture. 850 livres sur les plus de

5000 exposés ont retrouvé des lecteurs.

Merci à tous, les donateurs, les acheteurs, ainsi qu'à la mairie de Châtillon pour le prêt des locaux de stockage et de vente.

Prochain rendez-vous fin octobre pour une nouvelle vente, au moment de la foire d'automne !

Les dons, toujours bienvenus, continuant d'affluer, le nombre de cartons de livres à transporter à chaque vente reste important. Pour cette occasion les bénévoles de la bibliothèque aimeraient bien disposer d'un transpalette pour soulager leur dos, mis à rude épreuve. Merci de diffuser cette information....

L'équipe de la Bibliothèque



CHÂTILLON de FRANCE et D'AILLEURS Rencontre des 14 et 15 OCTOBRE 2023 à Châtillon-en-Diois



Chaque année depuis 1995 lors de sa création, l'association organise son assemblée générale dans un Châtillon et ce fut le cas à Châtillon-en-Diois en 2003.

36 villes ou villages portaient alors le nom de Châtillon, dont 4 en dehors de nos frontières : Châtillon d'Aoste en Italie, deux Châtillon en Suisse et un en Belgique.

Avec les fusions de communes, il n'en reste plus que 31 en France. Quatre en effet ont perdu leur patronyme au profit souvent du nom du bourg le plus important :

Châtillon-en-Michaille (01200) devenu Valsershône.

Châtillon-sur-Bar (08240) devenu Belleville-et-Châtillon-sur-Bar

Châtillon-sur-Lison (25440) devenu Cussey-sur-Lison

Châtillon-en-Dunois (28290) devenu Arrou

Châtillon-sur-Seiche (35230) devenu Noyal-Châtillon-sur-Seiche

L'Assemblée Générale 2023, qui fait le point sur l'année écoulée et les diverses rencontres, se tiendra à Châtillon-en-Diois ; le conseil municipal a voté ce choix à l'unanimité pour recevoir les représentants des autres Châtillon en octobre prochain. "2003-2023", donc "20 ans après" un remake à la Alexandre Dumas !

Plutôt que de tirer les épées, nous essaierons de

recevoir au mieux tous les participants à ces deux journées de présentation et de visite de notre patrimoine local. Le samedi soir une soirée dite de gala avec animation musicale aura lieu dans la salle Kubnick. Des anciens adhérents, qui sont venus en 2003 dans notre Châtillon, en ont gardé un excellent souvenir et seront présents les 14 et 15 octobre prochains.

Notre souci n'est pas trop de réussir la réception de tout ce beau monde, mais bien de le loger. L'habitude a été prise de loger gracieusement chez l'habitant ceux de nos visiteurs qui le souhaitent. Cela implique des bonnes volontés de notre part avec en plus la possibilité de faire connaissance, de parler de son Châtillon.

Donc vous l'avez compris, nous vous demandons, si vous le pouvez, de recevoir un couple pour une ou deux nuits chez vous ce qui modifiera votre train-train quotidien. En retour, vous accompagnerez alors gracieusement vos invités au repas du samedi soir. Telle est la tradition de l'association.

Cependant certains préfèrent loger soit à l'hôtel ou dans un gîte, voire au camping.

Le journal municipal, l'Echo du mois de juin, vous le rappellera : vous y trouverez une fiche d'inscription à retourner en mairie pour proposer un hébergement.

2023, année de l'embellissement du village avec la restauration de la Mairie et les travaux d'aménagement de l'entrée ouest, est la bonne année pour accueillir cette assemblée générale.

Pour les Châtillon de France et d'Ailleurs,
le trésorier de l'Association
Roland Covarel

Samedi 22 avril, Mariage de Xavier et Valérie

Ce sont 2 employés communaux qui se sont mariés devant le maire Eric Vanoni,

Xavier qui tient l'agence postale communale et travaille aussi pour l'entretien du village botanique géré par l'association "Fleurs et Fontaines"

et Valérie employée comme ATSEM dans la classe de Laurence ; elle assure l'accueil des enfants à 7h30.

Tous deux sont appréciés dans leur travail et l'Echo leur souhaite le meilleur dans la vie.



Tennis Club de Châtillon-en-Diois Calendrier

Voici venu le temps des vacances scolaires dites de printemps. Il en va de même pour l'école de Tennis. Les seize jeunes enfants de 6 à 11 ans répartis en deux groupes qui suivent les cours tous les mercredis vont passer à d'autres activités, sauf ceux qui participeront au stage à Die sous la houlette de notre moniteur commun Romain Boudot.

La reprise se fera le mercredi 26 Avril.

À partir de cette date nous n'irons plus dans la salle Kubnick lors d'un mercredi pluvieux. Il n'y aura pas de cours ce jour-là, fait habituel.

À compter du 22 mai et jusqu'au 11 juin se déroulera le tournoi de Roland Garros.

Au cours de cette période le Club organisera un samedi ou un dimanche, le bureau ne s'est pas encore réuni pour en décider, une journée "Fête du Tennis" comme chaque année.

Cette Fête du tennis est bien sûr destinée à nos jeunes adhérents mais aussi pour les adultes qu'ils soient licenciés ou non et je pense notamment aux parents qui nous confient leurs enfants toutes les semaines.

Ce sera l'occasion le midi d'offrir une petite collation aux enfants en compagnie de leurs parents qui souvent nous apportent une confection culinaire de leur choix sucrée ou salée. Ainsi que Enzo qui nous rassasie à chaque manifestation en offrant des pizzas.

J'aime à le rappeler, avec le bureau qui s'implique beaucoup, mais en même temps je le regrette, le

Tennis club est la seule animation sportive pour les enfants dans notre village.

Les adhérents adultes dont le nombre ne varie pas beaucoup, mais l'âge un peu quand même, se font toujours plaisir sur les courts les jeudis et dimanches matin.

Quelques-uns en saison hivernale jouent au badminton dans la salle Kubnick deux fois par semaine tentant ainsi de conserver la forme en attendant des jours meilleurs pour retrouver les courts gelés ou humides et changer de raquette.

Le soleil revenu le badminton a fermé ses portes jusqu'à l'automne prochain et cette fois encore après un traditionnel repas au "Moulin d'Enzo" dans une joyeuse ambiance.

Enfin je dois remercier ceux qui, en partenariat avec le club de Luc-en-Diois, participent aux rencontres organisées par le comité Drôme-Ardèche et plus particulièrement celles réservées aux plus de 65 ans. Ces matchs nous font voyager en Ardèche vers les villes telles Saint-Félicien, Roiffieux, Vals-les-Bains etc. Le plaisir de jouer est au bout du voyage.

En guise de preuve cette photo, avec cheveux blancs et ventres ronds, d'une de ces rencontres à laquelle étaient absents ce jour-là Jean Paul Collette et Christophe Parmentier.

Vous vous sentez prête ou prêt à venir tester notre instrument à cordes et les balles jaunes appelez nous, nous répondrons présents pour vous faire jouer.

Pour le bureau du Tennis Club de Châtillon-en-Diois
Le Président
Roland Covarel





Conception et réalisation : Mairie de Châtillon-en-Diois, 26410

Directeur de la publication : Eric VANONI

Rédaction de ce numéro : J.A. MALOD

ISSN : 2744-046X